





## « Faites le PNR de la Sainte-Baume » Edition 2013

Le lundi 16 septembre 2013, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait officiellement lancé le « Mois des Parcs ». Du 21 septembre au 27 octobre 2013 se sont déroulés tous les weekends les Fêtes des six Parcs naturels régionaux existants (Alpilles, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras et Verdon) et des trois projets de Parcs (Baronnies Provençales, Sainte-Baume et Ventoux).

Le dernier projet lancé, celui de la Sainte-Baume, vous associe, toutes et tous, en tant qu'usagers, habitants et acteurs du territoire. Il se devait d'être fêté !

Le dimanche 20 octobre 2013, le Château Saint-Pierre à Auriol a donc été le théâtre de la manifestation «Faites le Parc naturel régional de la Sainte-Baume».

Pour cette édition, une journée complète d'animations, d'expositions, de démonstrations, de spectacles, de projections et de conférences a été organisée. De nombreux partenaires ont répondu présent : la Région PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, une quarantaine d'associations et d'acteurs ainsi que certains élus du territoire de projet.

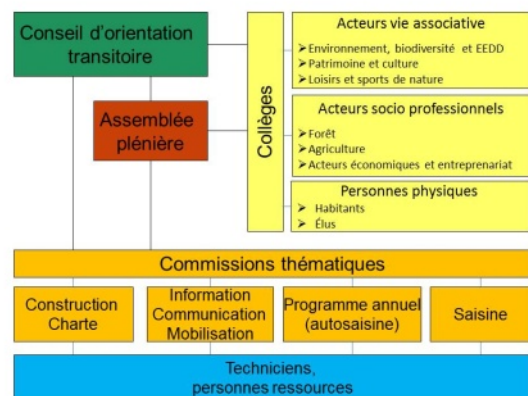
Plus de 800 visiteurs ont pu ainsi profiter de la riche programmation de cette journée de fête. Petits et grands sont repartis, en fin de journée, enrichis par les échanges, mieux informés sur le projet de territoire et sur ses principaux acteurs grâce à la diversité des exposants présents mais également avec une de leurs productions de type poterie, céramique ou dessin.



## Lancement du Conseil de Développement



Le 20 octobre 2013, dans le cadre de « Faites le PNR de la Sainte-Baume », le Syndicat mixte a officiellement lancé le Conseil de Développement. Par l'entremise de son Président fraîchement élu, Monsieur Stéphane-Eddy PRIGENT [ci-contre], le public a pu découvrir le travail effectué ces six derniers mois par son comité de préfiguration. Composé de 34 membres, ce comité s'est réuni régulièrement afin de constituer l'ossature du Conseil de Développement et d'établir des propositions concernant les règles de composition et de fonctionnement de cet organe du dialogue social territorial. Le résultat en est un Conseil de Développement mobilisant les acteurs du territoire au travers de trois collèges (acteurs de la vie associative, acteurs socio-professionnels et personnes physiques), lesquels acteurs produisent des propositions et avis argumentés au travers de diverses commissions thématiques en lien avec les enjeux du territoire.



La co-construction de la Charte du territoire de projet est le premier gros chantier auquel devra s'atteler le Conseil de Développement.

Citoyens, usagers et acteurs du territoire, vous pouvez à tout moment rejoindre le Conseil de Développement par simple demande adressée par mail à l'attention de la chargée de mission Aude MOTTIAUX ([conseil.developpement@pnr-saintebaume.fr](mailto:conseil.developpement@pnr-saintebaume.fr)) ou par courrier à l'adresse du Syndicat mixte.

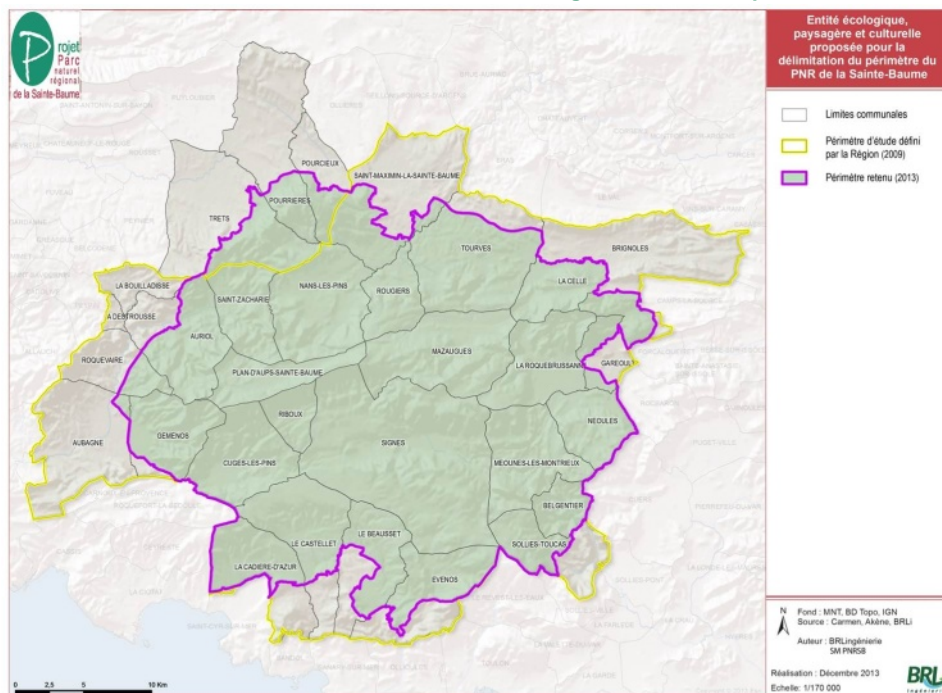
# Restitution du diagnostic partagé

Nombreux sont celles et ceux d'entre vous qui ont contribué à l'élaboration du diagnostic territorial partagé. Partagé parce que réalisé en concertation avec les membres de la société civile désireux de s'y investir ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et professionnels concernés et, ensuite, retravaillé par l'équipe du Syndicat mixte et le bureau d'études BRL Ingénierie.

Moins d'un an après le démarrage de la phase de concertation, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume a livré son diagnostic partagé. Ce document très attendu a fait l'objet d'un minutieux travail d'inventaire des données existantes et comprend un certain nombre de propositions sur lesquelles les parties prenantes s'appuieront pour l'élaboration de la Charte.

Les 5 et 7 novembre, au Beausset et à Tourves, deux séances de restitution du travail de diagnostic ont marqué la dernière étape de concertation avant la finalisation du document. Elles ont été l'occasion pour tout un chacun d'avoir une vision d'ensemble du travail réalisé et de partager ses réflexions avec le Syndicat mixte. La restitution finale du diagnostic qui s'est déroulée le 6 décembre 2013 a rassemblé pas moins de 150 personnes à La Cadière d'Azur. L'assemblée a réservé bon accueil au document lequel donne à voir les enjeux prioritaires pour le territoire et offre un socle sur lequel pourra s'appuyer le travail d'élaboration de la Charte. Ce travail démarrera en 2014 avec les 29 communes du périmètre retenu et dévoilé ce jour.

Documents téléchargeables sur [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr)



## Un nouveau périmètre de travail

Le périmètre d'étude du projet de PNR de la Sainte-Baume fixé en 2009 par délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur a fait l'objet d'un remaniement au regard des critères de classement des PNR et de l'avis d'opportunité adressé par le Préfet de Région.

La mise en œuvre d'une méthode rigoureuse de délimitation fondée sur l'analyse paysagère, naturelle et culturelle des caractéristiques et des qualités du territoire a permis de redéfinir ses contours. Deux

communes ne répondant pas aux critères de classement ne peuvent malheureusement être incluses tandis que l'argumentaire développé a amené le Syndicat mixte à intégrer trois nouvelles communes dans le projet d'élaboration de la Charte. Ainsi, les espaces naturels et forestiers de Pourcieux, Pourrières et Trets composant le Mont Aurélien et le Mont Olympe rejoindront l'an prochain le processus en cours.

Validé par les élus du Syndicat mixte, enterriné par le Conseil Régional et considéré par les services de l'Etat comme un périmètre cohérent, le territoire de projet [ci-dessus] compte désormais 29 communes et quelques 84 367 ha, en lieu et place des 108 098 ha du périmètre d'origine.



Une autre vie s'invente ici ... avec vous ...

Une année 2013  
d'une grande richesse ...



## mais pas d'installation à la Maison forestière des Béguines pour le Syndicat mixte

Les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume prévoient l'installation de son siège social sur la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume.

Comme nous vous l'avons précisé précédemment, il était prévu d'établir les bureaux du Syndicat mixte à la Maison forestière des Béguines, propriété de l'Office National des Forêts (ONF) située sur cette commune. Malgré l'intérêt évident d'un fort partenariat avec l'ONF et l'intérêt tout aussi évident de l'installation du siège social au Plan d'Aups Sainte-Baume, la commune n'a pas souhaité favoriser cet emménagement. Elle a refusé de donner l'autorisation de travaux d'aménagement intérieur des locaux.

Vous continuerez donc à trouver vos interlocuteurs du Syndicat mixte en Mairie de La Roquebrussanne où l'équipe reste en place jusqu'à ce qu'une solution la plus adéquate possible soit trouvée.



Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de la Sainte-Baume  
Mairie de La Roquebrussanne - 31, Avenue G. Clemenceau  
83136 LA ROQUEBRUSSANNE  
Tel : 04.56.09.99.40 / Fax : 04.98.05.91.69  
<http://www.pnr-saintebaume.fr/>

